



Commission Administrative Paritaire du 21 mars 2013 Déclaration liminaire du SNUDI FO 13

Monsieur le Directeur académique,

Le SNUDI FO et la Fédération de l'Enseignement FORCE OUVRIERE rappellent l'exigence exprimée par des milliers de collègues lors de la grève du 12 février de l'abrogation du décret du 24 janvier modifiant l'organisation de la semaine scolaire et de l'abandon du projet de loi dit de « refondation de l'Ecole ».

Ce projet de loi d'orientation et son décret sur les rythmes scolaires n'ont qu'un seul but : engager le processus de transfert de missions d'enseignement et de personnels vers les collectivités territoriales pour leur en faire assumer les charges financières dans le même temps où l'Etat leur réduit ses dotations.

Les collègues ont exprimé massivement leur désaccord avec le décret « rythmes scolaire » qui permettrait notamment la mise en place de la pause méridienne élargie, dispositif aberrant qui aurait pour conséquence une aggravation des conditions de scolarité pour les élèves et des conditions de travail pour les enseignants.

Ni le décret sur les rythmes scolaires, ni aucune des mesures annoncées dans le projet de loi n'améliorent les conditions de travail des élèves, des enseignants et des personnels travaillant dans les écoles !

Ainsi la préparation de la rentrée 2013 qui se fait dans le cadre du projet ministériel de « Refondation de l'Ecole » ne répond en rien aux urgences : aucun abaissement des effectifs dans les classes, aucune mesure pour restaurer les RASED saccagés par les décrets Darcos de 2008, rien pour améliorer les décharges de service de classe pour les directeurs.

Nous ne rencontrons pas de professeurs des écoles désirant cette réforme des rythmes, ni en 2013, ni en 2014 !

Alors que plus de 90% des communes ont décidé de ne pas appliquer le décret en 2013, le ministre doit rediscuter avec les personnels et leurs organisations syndicales dans les plus brefs délais. Le préalable c'est l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires et l'ouverture de négociations pour les revendications des personnels.

Un mois après la très forte mobilisation du 12 février, le Ministre n'a pour le moment apporté aucune réponse aux personnels. Il prend la responsabilité d'aboutir à une situation de blocage dans le premier degré.

C'est le sens de l'appel des fédérations nationales à la grève le jeudi 28 mars 2013, lancé par les fédérations FERC-CGT, FNEC FP-FO, SUD EDUCATION et la FTE CNT pour obtenir : l'abrogation immédiate du décret sur les rythmes scolaires, l'ouverture de réelles négociations sur les revendications des personnels.

Nous profitons donc de cette CAPD pour interpellier une nouvelle fois le représentant du ministre que vous êtes, Monsieur le Directeur académique : le ministre qui reçoit les fédérations nationales le 25 mars doit entendre les revendications et abroger son décret et ouvrir de nouvelles discussions avec les organisations syndicales.

Concernant plus précisément l'ordre du jour de cette CAPD, le SNUDI FO tient à rappeler plusieurs revendications :

➤ **Dans le cadre du mouvement**, le SNUDI FO demande comment les enseignants qui participent aux opérations du mouvement seront informés des communes où les maires décideraient d'appliquer le décret sur les rythmes scolaires à la rentrée, avec des conséquences pour les enseignants comme l'allongement ou le raccourcissement de la pause méridienne, la modification des heures d'entrée et de sortie des classes, l'organisation des activités périscolaires imposant des changements d'horaires d'une semaine sur l'autre ?

D'une manière plus générale, nous souhaiterions connaître la liste des villes des Bouches du Rhône qui vous ont indiqué qu'elles mettraient en place la réforme dès la rentrée 2013. D'autre part, comment s'organiseront les remplacements des maîtres absents, l'exercice du temps partiel, les décharges, les affectations sur les compléments de service avec ces organisations de la semaine et de la journée scolaire pouvant varier d'une commune à l'autre ?

Nous attendons aujourd'hui des réponses concrètes à ces questions afin de pouvoir les communiquer aux personnels qui nous interrogent à ce sujet.

➤ **Dans le cadre des permutations informatisées**, le SNUDI FO rappelle son attachement au droit à mutation, notamment le rapprochement de conjoint prévu par la loi de 1984. Les résultats des permutations informatisées sont catastrophiques avec un taux de satisfaction au titre du rapprochement de conjoint qui descend à 39,25% en 2013 contre presque 46% en 2012. Combien de collègues vont-ils encore devoir se résoudre soit à demander des mises en disponibilité, soit un temps partiel, soit à rester dans le département une année supplémentaire dans des conditions inhumaines, loin de leur famille, de leurs enfants, de leurs parents ?

Il faut partir des besoins des personnels et non pas des moyens pour satisfaire toutes les demandes de mutations prioritaires.

C'est pourquoi nous vous demandons, monsieur le DASEN de bien vouloir prendre toutes les dispositions afin d'accorder les exeat et les ineat des collègues qui en feront la demande.

➤ **Dans le cadre des postes adaptés et allègement de service**, le SNUDI FO rappelle qu'il est nécessaire également de partir des besoins des collègues et non pas des moyens mis à disposition.

Il est inadmissible que l'Administration ne se donne pas les moyens de répondre aux besoins des collègues toujours plus nombreux au vu de la dégradation des conditions de travail (173 demandes cette année contre 148 l'an dernier) et ceci d'autant plus dans un contexte où le Ministre attribue des moyens supplémentaires dans des enveloppes fléchées.

Pour conclure, Force Ouvrière dénonce l'aggravation des conditions de travail des collègues et des directeurs, l'impossibilité de faire classe correctement et encore moins de gérer efficacement la difficulté scolaire avec la liquidation des structures spécialisées, l'augmentation des effectifs en classe, le manque de remplaçants. Ce constat s'inscrit dans un contexte où le Ministre s'acharne à vouloir faire travailler les enseignants un jour de plus avec la réforme des rythmes scolaires.

C'en est trop, Monsieur le DASEN ! Force Ouvrière continuera de revendiquer l'amélioration des conditions de travail de nos collègues et l'abandon des projets ministériels sur la loi d'orientation et le décret sur les rythmes scolaires.